

Rapport mensuel du SIPPT

Janvier 2010

1. SIPPT

Secrétariat ISA: lampes pour bureau

Une mesure de l'éclairage des bureaux du secrétariat de l'ISA doit être réalisée afin de confirmer l'efficacité du système actuel.

La personne de confiance: information

La tâche des personnes de confiance consiste à soutenir le conseiller en prévention dans sa lutte contre la violence, le harcèlement moral et le harcèlement sexuel au travail. La personne de confiance, Madame Heutz, s'occupe d'accueillir les personnes qui estiment être victimes d'un tel comportement et elle les aide à chercher des solutions.

De cette façon, les travailleurs qui estiment être victimes de violence, de harcèlement moral ou de harcèlement sexuel au travail peuvent être directement pris en charge par Madame Heutz qui leur prêtera une oreille attentive. Madame Heutz a suivi une formation appropriée.

Aperçu des activités

Rapport CPPT

Réalisé

Rapport mensuel du SIPPT

Réalisé

Analyse de la législation

Réalisée, pas de nouveauté.

Plan des bâtiments

Les plans seront réalisés avec l'aide de Monsieur Servais.

Posters machines

La réalisation de ces posters font l'objet d'un travail de classe avec le professeur d'ergonomie.

Contrôle des extincteurs par nu-swift

Le contrôle a été effectué les 17 et 18 décembre 2009 sur le site d'Outremeuse.

Le B9 a été rééquipé en extincteurs dans les règles de l'art. Les appareils sont protégés par un caisson plombé.

Un extincteur au rez-de-chaussée du B6 (vers l'atelier) a disparu et a été remplacé.

Relations avec le SEPPT

La grippe A(H1N1)

Nous ne sommes pas considérés comme étant un groupe à risque. Il faut sans doute considérer que les collègues qui se posent des questions à propos de la vaccination s'informent auprès de leur médecin traitant.

La vaccination contre la grippe saisonnière

La vaccination a été réalisée le 2 décembre 2009.

La visite des lieux de travail

Le Docteur Verhaeren a effectué la visite des lieux de travail le mercredi 2 décembre 2009.

Le rapport nous sera envoyé dans le courant du mois de janvier.

Inventaire « asbeste »

Le rapport des visites des 10 mars, 8 avril et 7 juillet 2009 nous a été envoyé.

Il y a de l'amiante sur le site d'Outremeuse. En plus de ce qui a été relevé de manière ponctuelle et informelle dans les caves et dans les greniers.

B3, rez, 004 et 003, dalles de linoléum, information nécessaire, pictos à placer.

B5, rez, 022-027, plaques de faux-plafond, information nécessaire, pictos à placer.

A2, premier étage, tablettes de fenêtre, information nécessaire, pictos à placer.

Je propose de réfléchir à l'évacuation du linoléum du B3 et de pousser la recherche de plaques de faux-plafond qui ressemblent à celles qui contiennent de l'asbeste, et ce, avant d'évaluer à nouveau la situation.

Devis pour la réalisation d'une enquête ergonomique (méthode DEPARIS) au service technique.

Crf : <http://www.emploi.belgique.be/moduleDefault.aspx?id=2740>

Méthode de dépistage participatif des risques (DEPARIS):
Procédure d'utilisation de la grille

Procédure d'utilisation de la grille

1. Information par la direction sur les objectifs poursuivis et engagement de celle-ci de tenir compte des résultats des réunions et des études.
2. Définition d'un petit groupe de postes formant un ensemble, une "situation" de travail.
3. Désignation d'un coordinateur par la direction avec l'accord des travailleurs.
4. Préparation du coordinateur: il lit DEPARIS en détail et se forme à son utilisation. Il adapte l'outil à la situation de travail concernée en modifiant des termes, en éliminant certains aspects non concernés, en transformant d'autres, ou encore en ajoutant des aspects supplémentaires.
5. Constitution d'un groupe de travail avec des travailleurs-clés de la situation de travail concernée, désignés par leurs collègues et leurs représentants et de personnels d'encadrement technique choisis par la direction. Il comprend au moins un homme et une femme en cas de groupe mixte.
6. Réunion du groupe de réflexion dans un local calme près des postes de travail.
7. Explication claire par le coordinateur du but de la réunion et de la procédure.
8. Discussion sur chaque rubrique en se concentrant sur les aspects repris sous cette rubrique et en s'attardant, non pas à porter un score, mais à ce qui peut être fait pour améliorer la situation, par qui et quand à ce pour quoi il faut demander l'assistance d'un préventeur à déterminer rapidement le coût des mesures d'amélioration proposées et l'impact qu'elles peuvent avoir sur la qualité du produit et sur la productivité: jugement en terme de pas (0), peu (€), moyennement (€€) ou très (€€€) coûteux globalement pour les 3 critères: coût direct, qualité du travail et productivité.

9. Après la réunion, synthèse par le coordinateur en mettant au net les rubriques utilisées, contenant les informations détaillées ressortant de la réunion la liste de solutions envisagées avec indication de qui fait quoi et quand la liste des points à étudier plus en détails avec les priorités.
10. Présentation des résultats aux participants, révision, ajouts...
11. Finalisation de la synthèse.
12. Présentation à la direction et aux organes de concertation.
13. Poursuite de l'étude pour les problèmes non résolus, facteur par facteur, au moyen des méthodes de niveau 2, Observation, de la stratégie SOBANE.

Le texte suivant peut aider à préciser le but de la réunion:

"Au cours de la réunion, nous allons passer en revue tous les aspects techniques d'organisation et de relation qui font que le travail est plus ou moins facile, efficace et agréable.

L'objectif n'est pas de savoir si c'est facile ou agréable à 20, 50 ou 100 %.

Il est de trouver ce qui peut être fait concrètement, tout de suite, dans 3 mois et plus tard pour que ce soit plus efficace et plus agréable. Il peut s'agir de modifications techniques, de nouvelles techniques de travail, mais aussi de meilleures communications, de réorganisation des horaires, de formations plus spécifiques.

Pour certains points, nous devrions arriver à dire ce qu'il faut changer et comment concrètement le changer.

Pour d'autres, des études complémentaires devront être réalisées.

La Direction s'engage à établir un plan d'actions dans le but de donner suite au mieux à ce qui sera discuté."

Propositions

Achat de DEA et formation des secouristes

Le Cési nous apporte des précisions quant à la formation des secouriste au DEA. Cette formation pourrait se donner au sein de notre établissement, par groupe de 12 personnes maximum. Sa durée est de 6 heures et son coût de 654 euros.

À la confirmation du devis, le SIPPT en a reçu un autre du Cési, peu précis mais deux fois plus onéreux. (6 heures à 654€ par 3 heures). Une confirmation est attendue.

Formation de nouveaux secouristes

Monsieur Charly Vétro est candidat à la formation.

Questions

Remarques

2. Recherches en matière de BET lors de l'exécution du travail

Devis pour le contrôle des dévidoirs

Monsieur Austen (nu-swift) nous a envoyé un devis pour le contrôle des extincteurs. Le travail de nu-swift se limitera au démontage du tuyau et à la vérification de l'appareil. A notre charge, resteront le contrôle du débit et le contrôle de la pression.

Par dévidoir et par hydrant, nu-swift nous propose 27,71€ et 8.33€, + 21% TVA. Puisque nous avons 22 appareils, nous paierons 794€.

Exercice d'évacuation des bâtiments du 28 janvier 2010

Voici un texte destiné aux collègues dans lequel sont expliqués les objectifs, le déroulement des opérations et les paramètres qui seront évalués.

Introduction

Un exercice incendie est demandé par le service d'incendie de la ville une fois tous les ans. Cet exercice se déroulera le jeudi 28 janvier et concernera les bâtiments B11, B12 et B13. Le début de l'exercice est fixé à 8h45.

Objectifs

Les objectifs poursuivis concernent l'efficacité et la qualité de l'évacuation des bâtiments, du recensement des étudiants au point de rendez-vous (en face de la bibliothèque), et de la réaction des collègues du secrétariat et de ceux du service technique.

Déroulement de l'exercice

À 8h45, un collègue actionnera un bouton poussoir qui sert à informer la centrale d'alarme lors de la découverte d'un foyer d'incendie. À ce moment, la sirène retentira afin d'informer les utilisateurs des bâtiments que l'évacuation de ceux-ci est nécessaire.

Les occupants des bâtiments concernés devront alors se rendre au plus vite au point de rendez-vous situé devant le bâtiment de la bibliothèque.

Un signal sonore informera également les collègues du secrétariat de la découverte de l'incendie. Les collègues devront se rendre dans le local qui abrite la centrale afin de lire sur le système d'affichage la localisation du bouton poussoir qui a été actionné.

Les collègues du secrétariat avertiront les équipiers de première intervention (les EPI, nos pompiers, le service technique) afin qu'il puissent se rendre sur les lieux et objectiver la situation.

Ainsi, soit leur intervention se révélera suffisante, soit une annonce aux pompiers de la ville devra être réalisée par le secrétariat !

Évaluations

Nous mesurerons le temps qu'il faudra pour que les actions suivantes soient exécutées.

- l'annonce de l'incendie au service d'incendie
- la lecture de la localisation de bouton poussoir
- le passage de l'information aux EPI
- le déplacement des EPI
- le compte rendu des EPI
- l'évacuation complète des bâtiments
- la réalisation du recensement

Consignes d'évacuation

Dès que la sirène retentit,

- fermez les fenêtres de votre local,
- rendez-vous sans traîner et sans trop vous précipiter devant la bibliothèque,
- fermer la porte du local que vous quittez et ne revenez jamais sur vos pas.

Conclusions

Le but final de l'exercice est de conscientiser les étudiants et les collègues sur la minimisation du temps nécessaire aux réalisations des tâches évoquées et sur l'importance de la motivation de chacun à se regrouper au point d rendez-vous.

Ce que nous devons redouter les plus c'est de laisser dans l'incendie des étudiants et des collègues. Ce que nous devons absolument éviter, c'est de risquer la vie des pompiers si le recensement, mal réalisé, incite à penser que des personnes sont toujours coincées dans les bâtiments.

3. Risques dépiés

Site de Tournai

Prévoir la visite du service d'incendie de Tournai.

Il est impératif de réaliser les tâches suivantes :

- Visites des bâtiments par le service d'incendie de Tournai
- Réalisation des contrôles des installations électriques
- Terminer la cloison Rf qui sépare le local chaudière de la salle du Bar-Archi.

Site d'Outremeuse

Visite des lieux de travail avec l'aide du Cési

Le rapport du Docteur Verhaeren ne tardera pas.

Il semble évident qu'une réflexion soit nécessaire à propos de la localisation et de l'aménagement des vestiaires destinés au personnel technique et au personnel d'entretien.

Visite des bâtiments avec l'aide de l'ILEE

Le rapport des pompiers ne tardera pas.

En ce qui concerne les bâtiments de l'ESA visités (b11, b12, b13 et b14), d'une manière générale, la prévention est bonne. Il s'agit toutefois de demander de se préparer à palier à quelques déficiences

1. Nous devons demander des certificats aux placeurs de portes coupe-feu car quelques unes d'entre-elles ne sont pas pourvues du cachet qui les certifie.
2. Nous devons prévoir l'extension de l'extinction automatique sur l'ensemble du bloc feu de la hotte dans les cuisines. Des pictogrammes ad-hoc doivent être apposés et nous devons aussi vérifier aussi la fonction des boutons « coup de poing » !
3. Les plans des bâtiments doivent être orientés pour une lecture aisée et une visualisation facile de la disposition des locaux.
4. Les circulations verticales doivent être dégagées et l'efficacité des compartimentages doit être étendue au désencombrement des locaux qui jouxtent les circulations verticales et qui n'en sont pas séparés par des portes coupe-feu.
5. Une détection « gaz » doit être placée dans le local chaudière du b12 (1er étage).

En ce qui concerne les bâtiments de l'ISA, la prévention est « pratiquement » inexistante.

1. Nous devons demander des certificats aux placeurs de portes coupe-feu car quelques unes d'entre elles ne sont pas pourvues du cachet qui les certifie.
2. Les resserrages demandés il y a 5 ans dans les locaux des chaudières ne sont pas réalisés.
3. Les caves sont trop encombrées et la charge en combustibles y est trop importante.
4. Les circulations verticales sont encombrées et la charge en combustibles y est fort importante.
5. Des portes Rf sont endommagées et/ou n'ont plus de système de fermeture automatique..

6. La charge en combustibles dans l'atelier de 2ème est beaucoup trop importante et la détection automatique supplémentaire et demandée il y a 5 ans n'a pas été réalisée.
7. Des étudiants utilisent encore des bombes de peinture à l'intérieur de l'atelier de bac2.

Le contrat du conseiller en prévention

Contrairement à ce que dit la loi, le contrat du conseiller en prévention est de période déterminée. Le contrat se termine le 30 juin 2010.

A cette date, il n'y aura plus de CP sous contrat à l'ESA. Pour rappel, ce n'est pas la Communauté Française qui décide de l'engagement du conseiller en prévention mais c'est le cppt organisé par l'entreprise qui l'emploie.

La liste du personnel soumis aux risques

La liste des collègues soumis aux risques est à jour pour l'ESA. Elle n'est pas en possession du SIPPT pour l'ISA, le Secondaire et la Promotion sociale.

4. Synthèse des accidents du travail

Analyse des fiches d'accidents du travail et des rapports

Néant

Localisation des accidents

Causes et mesures de prévention

Des mesures de prévention doivent être prise pour une bonne utilisation du matériel. Le SIPPT n'a pas été averti de l'utilisation d'un laser.

Évolution de la fréquence et de la gravité des accidents

L'endroit, les causes et les mesures de prévention pour les accidents du travail survenus aux travailleurs qui ne sont pas des travailleurs de l'employeur, mais à l'égard desquels ce dernier avait la qualité de:

1. soit employeur dans l'établissement duquel ces travailleurs venaient exercer des activités en tant que travailleurs d'entreprises extérieures;
2. soit utilisateur;
3. soit maître d'œuvre chargé de l'exécution pour qui ces travailleurs exécutaient des travaux en tant que travailleurs d'entrepreneurs ou de sous-traitants de ce maître d'œuvre.

5. Mesures de prévention prises.

Surveillance de la santé - liste du personnel

J'encourage les directions à profiter de ce début d'année afin de corriger les listes du personnel et de préciser qui de nos collègues est soumis aux risques.

Ces listes doivent aussi être envoyées aux SEPPT respectifs.

6. PGP et PAA

Le bien-être est recherché par des mesures qui ont trait à:

- 1° la sécurité du travail;
- 2° la protection de la santé du travailleur au travail;

- 3° la charge psychosociale occasionnée par le travail, dont, notamment, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail;
- 4° l'ergonomie;
- 5° l'hygiène du travail;
- 6° l'embellissement des lieux de travail;
- 7° les mesures prises par l'entreprise en matière d'environnement, pour ce qui concerne leur influence sur les points 1° à 6°.

Les plans font partie du système dynamique de la gestion des risques (SDGR).

PGP

Dangers	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Objectifs prioritaires	Activités à effectuer et missions à accomplir	Moyens organisationnels et financiers
Sécurité	DEA		A placer dans le PAA 2010	Achat du matériel Formation des secouristes au DEA	
Santé	Assuétudes chez les étudiants			Plan « drogue »	
Charge psychosociale	Évaluation du stress au travail				
Ergonomie	Analyse au service technique		A placer dans le PAA 2010	Utilisation de la méthode DEPARIS avec l'aide du Cési	
Hygiène					
Embellissement des lieux de travail	Dossier UREBA				
Mesures prises en matière d'environnement	Tri des déchets				

PAA 2009

	DOMAINES		ACTIONS	RESPONSABLES	PRÉAVIS
1	Sécurité	Secouristes DEA	Formation	SIPPT et SEPPT	relance
2	Sécurité	Prévention incendie	affichages de sécurité dans les bâtiments	SIPPT, M. MABILLE et directions	En cours

3	Sécurité	Prévention incendie	Exercice d'évacuation	Directions	Janvier 2010
4	Sécurité	Prévention incendie	Resserrage (passages de câbles) dans les compartiments Rf	Directions	Archi
5	Sécurité	Machines dangereuses dans l'atelier « Design »	Information, formation Réalisation des affiches qui informent les utilisateurs des dangers et de l'utilisation des EPI	SIPPT, M. MABILLE	En cours
6	Ergonomie	Service technique	Étude en vue de déterminer notamment les causes des accidents de travail	Direction et SEPPT	2010
7	Santé	Atelier « peinture »	Analyse des concentrations de vapeurs de solvants dans l'atelier « peinture »	Directions, SIPPT et SEPPT	Terminé
8	Santé	Inventaire Asbeste		Directions, SIPPT et SEPPT	Terminé
9	Charge psychosociale	Personne de confiance	Formation de la personne de confiance	Directions, SIPPT et SEPPT	Fait
10	Embellissement des lieux de travail	Local des techniciennes de surfaces	Aménagement du nouveau local	Directions	En cours
11	Santé	Boîtes de secours	Placement de nouvelles boîtes de secours dans les ateliers de l'ESA	Direction et SEPPT	À placer
12	Hygiène	WC	Placement de patères	Directions	En cours
13	Sécurité et hygiène	WC	Remplacement de certains systèmes de fermeture de WC professeurs au B2-B3	Directions	En cours
14	Sécurité	Entrée du site	Refixer la pierre de la guérite	Directions	Terminé
15	Sécurité	Atelier « Gravure »	Ajustement de la porte d'entrée	Directions	Terminé
16	Embellissement des lieux de travail		Remplacement des vannes thermostatiques	Directions	
17	Sécurité	Atelier « Design »	Mise en place d'une nouvelle circulation dans l'atelier	Monsieur Vandekerke et Directions	Terminé
18	Embellissement des lieux de travail	CROA céramique	Réfections des plafonds (local solvants)	Directions	A l'étude

Proposition de PGP et de PAA 2010

PGP

Sécurité	Accueil des nouveaux collègues Rapport pompiers			
Santé	Régulation chauffage Ventilation, B12 et locaux « serveurs » Asbeste, plafonds Choix des produits d'entretien et de maintenance			
Charge psychosociale	Plan concernant la prévention des assuétudes Prévention violence au travail			
Ergonomie	Faciliter la mise en œuvre du matériel pédagogique			
Hygiène	Vestiaires Au service technique, une cloison pour les collègues féminines Douches Réfectoires			
Embellissement	Dossier UREBA			
Environnement	Tri des déchets Évacuation des produits toxiques Questions énergétiques Récupération des eaux pluviales Exploitation des puits			

PAA 2010

Armoire à archives
Évaluation du PAA 2009

Sécurité	Affichage de sécurité Exercice d'évacuation (2) Achat DEA Formations secouristes industriel et DEA Remise à niveau des secouristes Contrôle des dévidoirs Sécurité de la galerie Resserrage au niveau du compartimentage Éclairage du parking Affichage « machines dangereuses » Démonter le dévidoir au 2ème B7 Odeurs des toilettes Visite annuelle du cppt Rapport des S PPT			
Santé	Problème de bruit à l'atelier			
Charge psychosociale	Invitation du psychologue à l'occasion d'un cppt Le registre des plaintes			
Ergonomie	Enquête DEPARIS au service technique			
Hygiène				

Embellissement	Dossier UREBA			
Environnement				

7. Commentaire sur les modifications apportées aux documents suivants:

7.1. L'organigramme

Néant

7.2. Les autorisations d'exploitation et les conditions d'exploitation imposées

7.2.1. Permis d'environnement

Des informations à propos du permis d'environnement ont été prises à la Région Wallonne pour les deux sites de l'ISA. Ce sont Monsieur Roseau (065.32.82.00, etienne.roseau@spw.wallonie.be) et Madame Denis (04.224.57.54) qui s'occuperont à nous aider à la rédaction des documents, respectivement pour le site de Tournai et d'Outremeuse.

Nous devons demander un permis pour les chaudières et les citernes destinées au stockage de mazout.

Les informations en possession du SIPPT sont les suivantes.

Pour le site de Tournai:

Chapelle

Chaudière Chapelle: 215-700 kW, pression de la vapeur: 110g ou 0.1 kP/cm² (unité inconnue !!!)

Citerne: 6750 l.

Ferme

Chaudière: 67 kW

Citerne: 6700 l.

Far West

Chaudière: 121 kW

Citerne: 5000 l enterrée.

Pour le site de Liège:

Bâtiment A2

Chaudière: 106-278 kW.

Bâtiment A4

Chaudière: 46-117 kW.

Le numéro de rubrique est le 40.30.04.01.

Il semble toutefois que nos bâtiments soient de classe 3, ce qui ne demande qu'une déclaration à la commune sur laquelle se trouvent les bâtiments (annexe IX).

Les documents sont en ma disposition.

Les déclarations sont envoyées ce jour aux administrations communales de Liège et de Tournai.

7.3. Les rapports de la délégation du Comité chargée de rechercher les causes d'un accident, d'un incident ou d'une intoxication grave

Néant

7.4. Les attestations, procès-verbaux et rapports délivrés par les organismes agréés

Néant

7.5. Les suggestions faites par le service d'incendie compétent

Tableau réalisé à partir du rapport du Lt Giust (ILLE, service prévention) réalisé le 10 novembre 2009

Erreurs relevées dans le rapport.

Le Lieutenant Giust confond le bâtiment B15, le bâtiment A4

Domaine	Bâtiments	Actions à réaliser			
Accès					
Éléments structurels					
Compartimentage	A2	Le sous-sol doit former un compartiment séparé du rez-de-chaussée. Les pièces utilisées avant la paroi Rf sont utilisées comme lieu de stockage et de rangement. Ces pièces doivent être vidées. Seules les pièces situées à l'aval de la porte Rf peuvent servir à l'entreposage			
Compartimentage	A2-A4	Les portes RF doivent être munies de système de fermeture automatique. Elle ne peuvent pas être calées en position « ouverte ». Sinon, utilisation de l'électro-aimant et de la détection automatique d'incendie			
Compartimentage	A2-A4	Vérification des performances des panneaux et des portes Rf – certif ISIB à fournir			
Compartimentage	B12-B13	Le restaurant doit être considéré comme un compartiment individualisé, parois Rf 1h et les portes Rf 1/2h			
Compartimentage	A2-A4	Les cages d'escaliers E 01, E 02, E 03 et E 04 doivent constituer des compartiments.			
Compartimentage	B9	L'ensemble destiné à une occupation nocturne doit être compartimenté. Parois Rf 1h et portes Rf 1/2h. Ce comportement donne sur une sortie directe compartimentée également. Les armoires électriques ne font pas partie du compartiment			
Compartimentage	B12-B13	Les cages d'escaliers E 01 et E 02 doivent constituer des compartiments.			
Compartimentage	B12-B13	Vérification des performances des panneaux et des portes Rf – certif ISIB à fournir			
Compartimentage	B11	Le local B11 1 11 doit être muni d'une porte Rf ou être libre de matériau inflammable			
Compartimentage	B6	À tous les niveaux. Sas à côté de l'ascenseur réalisé avec des parois (horizontales et verticales) Rf 1h et portes Rf 1/2h			
Compartimentage	B5-P6	Porte de communication Rf 1/2h à placer			
Compartimentage	P5	E 02. Compartimentage à réaliser y compris au rez			

Compartimentage	P4	E 01. Compartimentage à réaliser y compris au rez et jusqu'au grenier			
Compartimentage	P4	Compartimentage du monte charge			
Évacuation	A2-A4	Les cages d'escalier ne doivent pas servir de lieu de rangement. Elles seront vidées.			
Évacuation	B2	Cage d'escalier E 01. Limiter au maximum les tableaux et les objets de tailles réduites. Les objets de grande dimension sont à proscrire.			
Évacuation	B2	Cage d'escalier E 01. Les voies de communications doivent être bien signalées			
Évacuation	B2	Cage d'escalier E 01. Les portes doivent pouvoir s'ouvrir à tout moment			
Évacuation	B3	Aménagement d'une sortie extérieure formée par une échelle de secours en métal reliant la plate forme du premier étage			
Évacuation	B9	Dégagement des accès lors de l'occupation du B9.			
Évacuation	B9	La porte d'accès et la porte des sanitaires doivent être maintenues déverrouillées et dégagées			
Évacuation	B11	Les locaux d B11 1 01 à B11 1 10 ne sont déservis que par une seule issue de secours. La cage d'escalier doit être vidée de tout matériau facilement inflammable et d'appareil électrique			
Évacuation	B11-B13	Les portes RF doivent être munies de système de fermeture automatique. Elle ne peuvent pas être calées en position « ouverte »			
Évacuation	Bâtiments centraux	La signalisation des sorties et des sorties de secours doit être améliorée			
Évacuation	Bâtiments centraux	Placement d'un garde corps autour des échelles de secours sur les passerelles de secours			
Évacuation	B7	C2 02. Détection incendie automatique			
Évacuation	P4	C2 02. Détection incendie automatique			
Chauffage	A2 et A4	Local chaufferie. Placer une détection de gaz qui a pour objet de couper l'alimentation en énergie			
Chauffage	B12	Local chaufferie. Placer une détection de gaz qui a pour objet de couper l'alimentation en énergie			
Chauffage	A2	Les conduits de ventilation doivent être équipés de clapets coupe-feu aux endroits de passage au travers de parois Rf			
Chauffage	A2 et A4	Signalisation du bouton « arrêt d'urgence » de la chaudière (à l'extérieur du local)			
Chauffage	B12	Signalisation du bouton « arrêt d'urgence » de la chaudière (à l'extérieur du local)			
Moyens de lutte contre l'incendie	B9	1 extincteur eau-mousse par 150m ² dans la salle de spectacle			
Moyens de lutte contre l'incendie	B9	1 extincteur eau-mousse en zone habitation			

Moyens de lutte contre l'incendie	B12	Le réfectoire aurait du être équipé d'un réseau de dévidoirs (rapport 01/80/0213/RJ/KL du 04092000)			
Moyens de lutte contre l'incendie	ISELL	Extincteur CO2 à côté des armoires électriques			
Moyens de lutte contre l'incendie	B13	Cuisine. Généralisation du système d'extinction automatique à tous les points de cuisson			
Divers	B11	Les liquides inflammables et corrosifs doivent être placés dans un local sécurisé (dépôt munitions)			
Exutoire de fumée	A2-A4	Les exutoires de fumée seront contrôlés 1 fois par an			
Exutoire de fumée	A4	La fenêtre qui sert d'exutoire est bloquée en position fermée par la prolifération de la végétation			
Exutoire de fumée	B2	Installer un exutoire de fumée dans la cage d'escalier E 01			
Exutoire de fumée	P4	Placement d'un exutoire de fumée au sommet			
Exutoire de fumée	P6	Placement d'un exutoire de fumée au sommet			
Éclairage de sécurité	B9	Au dessus des sorties et des sorties de secours et dans le couloir et dans l'escalier de logement à chaque niveau			
Détection	B9	Un détecteur autonome de fumée à chaque niveau du compartiment à occupation nocturne			
Chauffage		Local chaudières Parois Rf 1 h et porte Rf ½ h Resserrage aux passages des câbles et des tuyaux Contrôle de la porte Rf par un menuisier (certifié ISIB)			

Le 11 janvier 2010

Georges Mabile*Conseiller en prévention Niveau 1*